

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftcf-fae.fr>

N ° 103 – Le 20 novembre 2008

Comité Interministériel d'Action sociale CIAS : En signe de protestation les organisations syndicales quittent la réunion.

Lors de la réunion du CIAS du 12 novembre 2008 présidé par le ministre A. SANTINI, la CFTC et les autres organisations syndicales (OS) ont protesté contre la baisse du budget d'action sociale, la suppression pour les retraités de l'aide ménagère à domicile (AMD), et l'évolution négative des prestations sociales (réservation de places en crèche, de logements). La CFTC rejette absolument toute remise cause de la politique sociale touchant nos collègues, leurs familles, les retraités. Elle rappelle que les accords WOERTH de février 2008 signés par la CFTC, prévoient d'améliorer les politiques sociales pour mieux prendre en compte les besoins des agents.

DECLARATION LIMINAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES (EXTRAIT)

« Les organisations syndicales protestent contre la baisse du budget d'action sociale à hauteur de 4 %.

Nous constatons que ce budget est une variable d'ajustement.

A la suite des propositions formulées par le CIAS, les accords de février dernier prévoient la mise en place d'une prestation d'aide au logement des enfants étudiants.

Or nous sommes obligés de constater que l'étude présentée au CIAS sur ce point ne contient aucun chiffrage et que le projet de budget 2009 ne fait apparaître aucun financement.

C'est un point qui pour l'ensemble des organisations syndicales est inacceptable.

Comment envisager un déploiement sur une nouvelle prestation quand toutes les lignes sont « a minima » et que la question se pose de savoir comment répondre à l'ensemble des demandes des agents.

Au CIAS du 11 septembre la DGAFP annonçait, pour justifier **le non- renouvellement de l'AMD**, qu'il fallait tenir compte de l'évolution de l'enveloppe budgétaire «pressentie» pour l'action sociale interministérielle en 2009, pour consolider les prestations développées depuis deux ans (**CESU 0-3 ans et CESU 3-6 ans**).

Or, on constate que ces deux prestations ne connaissent pas une augmentation de crédits fulgurante et qu'ils risquent d'être insuffisants si le «taux de pénétration» est supérieur aux prévisions.

Concernant la forte baisse des crédits pour les réservations de places en crèche : Sans véritable étude de recensement des besoins des agents, on se retrouve effectivement dans la situation de n'avoir consommé qu'un tiers des crédits qui y étaient destinés, en ciblant de manière empirique des agglomérations à fort potentiel. Résultat : les crédits non consommés vont être redéployés sur les lignes CESU. La prestation ne répond pas à la même problématique, elle apporte aux agents, peu importe le mode de garde, une aide financière qui participe au coût de la garde d'enfant. Les places en crèche permettent aux agents d'avoir un mode de garde dont le coût est fonction des ressources, et donc pour ceux dont les revenus sont les plus bas une dépense moindre que celle engendrée par un autre mode de garde. L'effort pour la réservation de places en crèche doit être poursuivi et non abandonné, et dans ce sens il faut engager une véritable réflexion sur les moyens à mettre en œuvre.

Pour le logement, les crédits de paiement ne permettront de réserver qu'une centaine de logements, nous sommes bien loin des 1000 prévus, et en totale contradiction avec la politique gouvernementale et les dernières mesures de Mme Boutin (en faveur d'un parc portant sur 30 000 logements afin de relancer la politique de construction et les entreprises du bâtiment).

Pour les SRIAS, le programme prévoit une enveloppe supplémentaire de 100 000 euros, alors qu'à la dernière commission permanente un ordre de priorité des demandes complémentaires a du être établi, il restait environ 11 000 euros alors que les demandes s'élevaient à plus de 200 000 euros. Comment voulez-vous que les SRIAS puissent prendre en compte la note d'orientation du 1^{er} août 2008 et notamment la mobilité avec des sommes aussi dérisoires. (.....)

La suppression de l'Aide Ménagère à Domicile

L'annonce au CIAS du 11 septembre 2008 de la suppression de l'AMD a fait réagir vivement les organisations syndicales. A la suite de la rencontre au Cabinet de Monsieur SANTINI, il nous a été précisé qu'il ne s'agissait pas de la suppression de l'AMD mais de la transformation de celle-ci pour la rendre "plus efficace". Les organisations syndicales tiennent à rappeler qu'à l'heure actuelle l'AMD est la seule prestation en direction des deux millions de retraités de la Fonction Publique.

Pour éviter une rupture du dialogue social, le Cabinet propose qu'une réflexion soit engagée sur la rénovation de cette prestation, qui s'orienterait vers une aide à domicile et plus uniquement destinée à l'Aide Ménagère à Domicile.

L'action sociale en faveur des retraités de la Fonction Publique fait partie des revendications prioritaires. A plusieurs occasions, nous avons pu exprimer notre volonté de faire avancer les dispositifs en faveur des retraités dont l'AMD (amélioration de l'habitat, réservation de place en maison de retraite, etc....)

Le cabinet nous assure que 15 millions d'euro sont bien prévus pour 2009 et pour la gestion des dossiers en cours.

Quant aux nouvelles demandes, nous attendons une décision ferme du CIAS sur la pérennité de cette action et exigeons qu'elle ne soit pas abondée par redéploiement comme il l'a été annoncé et prévu dans le budget 2009 et pour les budgets à venir.

L'audience du 20 octobre 2009 ne nous a donné aucune assurance sur ce point. Les organisations syndicales demandent qu'une garantie budgétaire soit actée pour le maintien de cette prestation, confirment qu'elles sont prêtes à étudier l'évolution imposée par le contexte actuel et revendiquent ni plus ni moins une équité entre une prestation versée par la Caisse Nationale Vieillesse des Travailleurs Salariés (CNAVTS) aux retraités du Privé et l'AMD versée aux retraités de la Fonction Publique.....»

N'ayant pas de réponse à leurs demandes la CFTC et les autres organisations syndicales quittent le CIAS sans poursuivre l'ordre du jour.

POUR LA CFTC LES PRESTATIONS SOCIALES NE SONT PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT